Ac<mark>cusé certifié</mark> exécutoire

Commune de Bullion - Yvelines

Réception par le préfet : 29/03/2018 Publication 29/03/2018

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 13 mars 2018
Pour l'"autorité Competente"
par délégation

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Séance du 13 mars 2018 Convocation du 9 mars 2018

Conseillers municipaux en exercice: 19

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 16

Vote: 4 abstentions (Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Éric CHABANNE, Madame Sophie PITTELLA, Monsieur Joël SELLIER) et 12 voix pour

L'an deux mil dix-huit le 13 mars à vingt heures quarante-cinq minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel PICARD, Maire.

Présents

Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Éric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Nathalie COUCHAUX, Monsieur Jean-Pierre GUILBERT, Madame Fabienne HOFFMANN, Monsieur Éric JACQ, Madame Isabelle MARGOT JACQ, Monsieur Daniel PICARD, Monsieur Dominique PIERROT, Madame Sophie PITTELLA, Monsieur Loïc PONTOIRE, Madame Isabelle ROGER, Monsieur Joël SELLIER, Madame Giulia VALENTE

Représentés

Monsieur Xavier CARIS par Monsieur Éric CHABANNE Monsieur Éric JACQ par Madame Nathalie COUCHAUX

Absents

Madame Christelle CREICHE Monsieur Jacques GAGNIERES Madame Céline THOMAS

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Dominique PIERROT

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 11 septembre 2014 prescrivant l'élaboration d'un PLU;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 2 février 2016 relatant le débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 8 novembre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU;

VU les avis des personnes publiques associées et notamment l'avis des services de l'Etat des Yvelines, l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Yvelines et l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale ;

VU l'arrêté municipal en date du 5 mai 2017 mettant le projet de PLU arrêté à l'enquête publique ;

VU le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ;

VU la note de synthèse examinant les avis des personnes publiques associées et les conclusions du Commissaire enquêteur et conduisant à des modifications du projet de PLU arrêté;

VU le projet de PLU annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions (Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Éric CHABANNE, Monsieur Joël SELLIER, Madame Céline THOMAS) et 12 voix pour :

APPROUVE le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

PRECISE que le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie, ainsi qu'à la Préfecture des Yvelines ;

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme ;

DIT que mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département ;

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des formalités visées ci-dessus, en application de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

Le Maire soussigné, certifie que : Le compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2018 a été affiché en mairie le 19 mars 2018

et que la présente délibération a été adressée au contrôle de légalité le 29 mars 2018

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Bullion, le 29 mars 2018

Le Maire,

Daniel PICARD

